

École primaire publique ALPHONSE DAUDET - SAINT ALBAN-AURIOLLES

RPI du CHASSEZAC

Compte-rendu du Conseil d'École n°1

Séance du 9 novembre 2021

Présents : M. BICHET, M. CHAABI, Mme CHAPUS, Mme ENCARNACAO, M. MAILLARD, M. MALINCONICO, Mme TRINTIGNAC (parents délégués), Mme BOICHUT (adjointe de St Alban-Auriolles) M. PHILIPPEAU (conseiller municipal de St Alban-Auriolles), M. DUCROS (adjoint de Chandolas), M. THIBON (maire de Chandolas), Mme DELATTRE, Mme SUBERCAZE (ATSEM), Mme BINARD-RIBAULT, Mme LAFFONT, M. VEYRENC (enseignants), Mme TEYSSIER (directrice du RPI).

Excusés : M. DARNE (Inspecteur de l'Education Nationale), M. CLEMENT (maire de St Alban-Auriolles), M. DAYRE (adjoint de Chandolas), M. LAVALETTE (enseignant).

Le Conseil d'École N°1 s'est réuni mardi 9 novembre 2021 à 18h30 à l'école de Saint Alban-Auriolles.

La secrétaire de séance est Mme LAFFONT.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1/ Bilan des élections de parents d'élèves du 08 octobre 2021

134 parents inscrits sur les listes électorales. 90 votants soit un taux de participation de 67,16% (83 bulletins exprimés et 7 bulletins blancs et/ou nuls).

Ont été élus :

- M. BICHET Arthur (parent délégué TPS PS MS)
- M. CHAABI Kais (parent délégué TPS PS MS)
- Mme CHAPUS Lisa (parent déléguée CE1 CE2)
- Mme ENCARNACAO Elodie (parent déléguée CE1 CE2)
- M. MAILLARD Gaultier (parent délégué CE2 CM1 CM2)
- M. MALINCONICO Christophe (parent délégué GS CP)
- M. MARTINEZ Wesley (parent délégué GS CP)
- Mme TRINTIGNAC Milène (parent déléguée CE2 CM1 CM2)

Présentation du rôle des délégués et du déroulement d'un conseil d'école.

2/ Bilan de la rentrée 2021

a) Effectifs, Répartitions et Personnels

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont stables par rapport à 2020.

A ce jour, 94 enfants inscrits et répartis de la façon suivante :

- Classe maternelle : 2 TPS – 8 PS – 13 MS soit 23 élèves sous la responsabilité de M. VEYRENC, assisté par Mmes DELATTRE et SUBERCAZE.
- Classe GS/CP : 13 GS – 10 CP soit 23 élèves. La classe est assurée par Mme TEYSSIER, assistée par Mme SUBERCAZE le matin. Le jeudi, la classe est assurée par M. LAVALETTE.
- Classe CE1/CE2 : 16 CE1 - 8 CE2 soit 24 élèves. La classe est assurée par Mme LAFFONT. Le vendredi, c'est M. LAVALETTE qui fait classe.
- Classe CE2/CM1/CM2 : 5 CE2 – 10 CM1 – 9 CM2 soit 24 élèves. La classe est assurée par Mme BINARD-RIBAULT.

Répartitions des effectifs entre les 2 communes : 14 élèves de Chandolas, 80 de St Alban.

D'autre part, des mouvements d'effectifs depuis la rentrée 2021 ont eu lieu :

3 inscriptions : 1 CE1 – 1 CM1 – 1 CM2 et 4 radiations (1 MS – 1 CP – 1 CE1 et 1 CM2) pour déménagement.

De plus, d'autres mouvements d'effectifs sont déjà prévus pour la rentrée de janvier :

3 inscriptions en TPS et 2 radiations (1 PS et 1 CE2) pour déménagement.

Accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) : Mme POINSOT (4 enfants pris en charge)
RASED (Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté) : M. DROUHOT (maître E) et M. SANNIER (psychologue scolaire).

Cette année, les services de garderie (matin et soir), de même que la pause méridienne sont à la pleine responsabilité de la mairie.

Présentation du fonctionnement des services et des personnels par M. PHILIPPEAU :

Sur les garderies du matin et du soir, 2 personnels municipaux fixes qualifiés (BAFA et CAP petite enfance). Taux de fréquentation des garderies : environ 15 enfants le matin et une trentaine le soir.

Sur la pause méridienne, 4 personnels municipaux dans le réfectoire répartis de la façon suivante :

| Salle N°1 | Salle N°2 |
|--|--|
| 1 ^{er} service : GS/CP encadrés par 2 personnels | 1 ^{er} service : CM encadrés par 2 personnels |
| 2 ^{ème} service : PS/MS encadrés par 2 personnels | 2 ^{ème} service : CE encadré par 1 personnel |

Dans la cour, 3 personnels municipaux en surveillance.

Les taux d'encadrement sont identiques à ceux de la Communauté de communes l'an dernier. Le choix d'un basculement à un service communal s'est fait pour 2 raisons :

- Pas de rotation des personnels, donc un meilleur encadrement des enfants
- Aspect financier

Un personnel, Mme BONNAURE assure le ménage quotidien des salles de classe.

Question parent délégué : Si un personnel est absent, que se passe-t-il ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Dans l'organisation, un personnel remplaçant est prévu et opérationnel dès le matin.

Il est également rappelé que les temps de garderie et de pause méridienne sont à la responsabilité de la mairie. En cas de problème, les parents sont donc invités à se rapprocher de la mairie et non de la directrice de l'école.

L'équipe enseignante souligne l'importance d'une équipe périscolaire fixe avec des référents avec qui nous travaillons chaque jour pour une bonne transmission des informations tout au long de la journée d'école. Cette demande était portée depuis plusieurs années.

b) Budgets

Budgets alloués par la mairie :

| Nature du budget | Montants | Période |
|--------------------------|--|---|
| Fournitures scolaires | 63,42€/ élève en élémentaire 43,42€/ élève en maternelle environ 1700 € pour les maternelles environ 3900 € pour les élémentaires Total ~ 5600 € | A dépenser avant le 31/12/2021 Les montants des budgets sont calculés sur l'effectif de rentrée. |
| Demande budget sortie(s) | Renouvellement de la demande portée lors du Conseil d'école N°3 du 28 juin 2021. | Budget 2022 |

Pour tous ces investissements, la mairie est remerciée en conseil d'école.

Budgets alloués par l'association « Les enfants d'abord » :

| Nature du budget | Montants |
|--|--------------|
| Une sortie/classe (transport et entrées) | A définir |
| Budget cuisine à l'épicerie Utile | De 50 à 100€ |

Pour tous ces investissements, l'association « Les enfants d'abord » est remerciée en conseil d'école.

Compte école OCCE

| Nature du budget | Montants |
|--|-----------------------------|
| Achats de plants d'aromatiques | Dépense intégrale du budget |
| Achat de matériel d'arts plastiques chez Scolart'rex | Clôture du compte à venir |
| Affiliation à l'OCCE | |
| Assurance école MAE | |

Les factures et les bilans financiers du compte OCCE sont consultables sur demande auprès de la directrice.

c) Matériel et locaux

Des travaux ont été effectués durant l'été et les dernières vacances :

| En maternelle | En élémentaire |
|--|--|
| Pose d'étagères dans la salle « dortoir » pour un stockage en hauteur des lits | Pose d'une sonnette au portail principal |
| Réfection du portail pour empêcher l'accès aux escaliers des locataires. | Traçage des lignes du terrain de foot et marelle dans la cour |
| Changement de la plaque des eaux pluviales | Pose de panneaux de liège dans les classes de CE et CM, prêtés par la commune de Chandolas |
| Renouvellement du sable dans le bac portatif | Prêt d'un meuble de rangement pour la classe de CE par la commune de Chandolas |
| Élagage des platanes dans la cour | Élagage des platanes de la cour |

L'installation des étagères pour stocker les lits en maternelle a permis un gain d'espace dans la 3^{ème} salle (coin cabane sous les escaliers), une meilleure hygiène et faciliter la mise en place quotidienne de la salle de sieste (actuellement 20 enfants à la sieste).

Question parent délégué : A quoi servent les salles à l'étage en maternelle ?

Réponse M. VEYRENC : Ce sont des salles de stockage de jeux, d'anciens lits de sieste, de matériel pédagogique et aussi une salle d'accueil pour l'infirmière de PMI pour la visite médicale des enfants de 3 ans.

Les mairies et les services techniques sont remerciés pour les travaux effectués.

Plutôt que d'être dans une démarche de présentation de listes d'améliorations/travaux à effectuer (hormis les petites réparations relevant du quotidien de l'école), l'équipe enseignante préfère interroger la municipalité sur ces projets pour l'école.

Réponse de M. PHILIPPEAU : Pas de gros travaux à venir. Une caméra a été passée dans les canalisations d'évacuation des toilettes de la garderie, car les sanitaires sont régulièrement bouchés et coulent dans la cour. Les canalisations sont endommagées et seront prochainement réparées par les services techniques communaux.

Hygiène des locaux : Le ménage des vacances d'été s'est déroulé durant la dernière semaine d'août.

Les locaux n'ont pas été suffisamment nettoyés et la fiche rédigée par la directrice sur le ménage d'été ne semble pas avoir été donnée au personnel en charge de ce service. Les enseignants ont donc dû refaire le ménage afin d'accueillir les élèves dans des classes propres : nettoyage et aspiration des sols, dépoussiérage des meubles et étagères, décrassage des tapis et banquettes...

En ce qui concerne le ménage quotidien effectué chaque soir après l'école, les enseignants sont très satisfaits et la désinfection des locaux est conforme au protocole d'hygiène en vigueur.

Question enseignants : Comment envisager le nettoyage des jeux de maternelle durant les vacances ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Faire une liste des jeux à nettoyer et prévoir une rencontre entre la personne en charge du ménage et l'enseignant avant les vacances, afin de s'entendre sur les jeux à nettoyer.

Matériel : Un état des lieux des chaises, bureaux et tables a été transmis en mairie pour le bâtiment élémentaire. Celui de la maternelle est en cours de réalisation. Il est à noter que le dernier lot de chaises en maternelle s'use prématurément, les embouts des pieds sont à changer.

d) Sécurité et cadre sanitaire

Cadre sécuritaire

Niveau en vigueur du Plan Vigipirate : niveau 2 « Sécurité renforcée – risque attentat » depuis le 5 mars 2021. Maintien des barrières autour des bâtiments scolaires.

Rappel à tous les utilisateurs de la cour (enseignants, personnels municipaux) : il faut fermer à clé les portails derrière soi, trop souvent certains portails sont laissés ouverts...

1^{er} exercice de sécurité incendie, réalisé le 21 septembre 2021 dans de bonnes conditions. Suite à l'exercice, une mise à jour (remplacement des piles) de l'alarme du bâtiment élémentaire a été nécessaire.

Un 2^{ème} exercice sera effectué dans le courant du 2^{ème} trimestre.

Dans le contexte sécuritaire, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat Intrusion – mise à l'abri a été effectué le 14 octobre 2021. Le scénario joué était celui de l'intrusion d'un individu nécessitant une mise à l'abri des élèves dans les locaux (classes fermées à clé, volets et rideaux fermés, cales sous les portes, enfants allongés au sol en silence loin des fenêtres).

Dans l'ensemble, les enfants sont bien cachés et la mise à l'abri est efficace (à noter que la classe GS/CP était à la piscine le jour de cet exercice). Toutefois, il est difficile, voire impossible de communiquer entre les classes, soit car il n'y a pas de réseau dans les salles, soit que la ligne fixe est défectueuse ou inexistante.

Demande est faite de changer de signal d'alerte pour le déclenchement du PPMS en élémentaire :

- Proposition de pose d'une sonnette entre la classe de GS et celles de CE et de CM (avec un code pour se mettre à l'abri et un autre pour fuir)
- Améliorer la qualité des lignes téléphoniques fixes (en maternelle et en élémentaire).

Le PPMS sera remis à jour en fonction des améliorations apportées.

Réponse de M. PHILIPPEAU : On réfléchit à la pose de cette sonnette, qui semble envisageable rapidement.

Cadre sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur n'a pour le moment pas évolué depuis la rentrée de septembre, nous sommes toujours en niveau 2. Un exemplaire a été envoyé à chaque famille.

- Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants du CP au CM2 en intérieur
- Distanciation des groupes-classes aux entrées, sorties et récréations
- Aérations régulières et lavages des mains très fréquents
- Nettoyage des locaux renforcés
- A partir d'un cas avéré de Covid au sein d'une classe, fermeture de la classe pour 7 jours.

L'équipe enseignante a rédigé un plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de classe ou d'école pour assurer les apprentissages en distanciel. Ce plan est consultable par les familles si elles le souhaitent. Il a déjà été mis en place lors de la fermeture de la classe de CE1/CE2 en septembre.

On rappelle l'importance d'avoir toujours au minimum 2 masques dans le cartable. L'école possède un petit stock de masques pédiatriques, mais il est largement insuffisant pour équiper tous les enfants, tous les jours.

Au-delà du Covid, il est également rappelé que des épidémies de gastro-entérite, de « pied-main-bouche » ont circulé dans l'école. Il est impératif, comme depuis toujours, de garder chez soi, son enfant lorsqu'il est malade et de ne pas le mettre à l'école sous Doliprane, sous peine de contaminer ses camarades et d'engendrer un fort absentéisme.

3/ Le règlement intérieur de l'école

Présentation ci-dessous des amendements portés au règlement intérieur :

Article 1 : modification des jours et horaires des APC

« Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu :

le mardi et le jeudi de 13h à 13h30 pour les CM et de 12h50 à 13h20 pour les CP et de 12h à 12h30 pour les CE. »

« Aucun élève n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte scolaire avant l'heure légale d'ouverture.

Toutefois, une garderie communale fonctionne dans les locaux scolaires. Vous pouvez vous renseigner auprès de la Poste au 04 75 89 32 04. »

Article 5 : précision sur la santé à l'école liée au contexte sanitaire

« 1/ Santé

• Le protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19, en vigueur doit être appliqué dans toute l'enceinte de l'école.

Tout adulte, qui pénètre dans une des classes de l'école, doit porter un masque.

• Le nettoyage et l'aération des locaux sont quotidiens et soumis aux règles sanitaires du protocole en vigueur.

• Les enfants malades (fièvre, maux de ventre et/ou de tête, grande fatigue, vomissements, diarrhée) doivent impérativement rester à la maison. Tout enfant malade sera immédiatement récupéré par ses parents à l'école. Il n'est pas possible de scolariser un enfant malade sous Doliprane ou autres médicaments atténuant les symptômes. »

Article 6 : « L'accès de l'école est strictement interdit à toute personne étrangère au service, sauf si la personne a été autorisée par la directrice à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. »

Vote à main levée : « Adoption du règlement intérieur 2021/2022 »

12 votants : 12 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention

Le Conseil d'École a adopté à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

Le règlement accompagné de la charte de la laïcité sera distribué à chaque famille et devra être signé.

4/ Les projets de l'année

•Projet bibliothèque : projet validé par l'IEN le 11 octobre 2021

Les 4 classes s'y rendent le mardi (journée banalisée pour les scolaires avec respect du protocole sanitaire établi). Au programme : projets divers en fonction des projets littéraires de chaque classe.

Le projet s'achèvera en février au moment du départ en retraite de Mme GOURDON. Nous espérons pouvoir continuer à nous y rendre pour du prêt de livres jusqu'en fin d'année grâce aux bénévoles.

Envisager pour les années futures, le projet d'agréer des bénévoles afin de poursuivre les projets pédagogiques entre l'école et la bibliothèque municipale.

Remerciements à Mmes GOURDON et CAMUS pour leur investissement.

- Piscine de Lablachère : classe de GS/CP le jeudi matin du 23 septembre au 9 décembre 2021 et classes de CE et CM le jeudi après-midi (même période).

Remerciements aux parents agréés et non agréés qui nous y accompagnent.

- Projet déchets et recyclage : participation à l'opération « Nettoyons la nature » le 24 septembre 2021. Prolongement avec mise en place d'un vrai tri au sein de l'école – Besoin de poubelles de tri, car actuellement rien n'est trié dans les classes. Il faut aussi que les personnels en charge du ménage soient informés et que ça ne rajoute pas une tâche supplémentaire à leur service.

Inscription des classes d'élémentaire aux animations gratuites du SICTOBA sur le tri des déchets et le recyclage.

- Projet « Bi-eau diversité » pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 dans le cadre de l'appel à projets de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche.

3 interventions prévues :

- Une découverte du milieu aquatique du Chassezac avec création d'un aquarium en classe
- Exploration du cirque de Gens (communes Ruoms et Chauzon)
- Reprise en classe des découvertes et rédaction d'un article pour le magazine de l'EPTB Ardèche

Ces sorties se feront entre avril et mai 2022 et sont gratuites pour l'école.

- Projet Cirque pour les classes de GS/CP et CE1/CE2. Un devis a été demandé à la compagnie l'Art d'en faire qui installe son chapiteau à Lablachère au printemps. Le coût d'une heure de cirque pour les 2 classes (transport compris) s'élève à 700€. En raison du coût, le projet est abandonné. Toutefois, des écoles de la Communauté de communes Beaume-Drobie font des cycles cirque sur cette structure. Nous nous interrogeons donc sur leur source de financement. La commune de Chandolas faisant partie de cette Communauté de communes, M. THIBON propose de se renseigner à ce sujet.

Question parent délégué : La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ne propose-t-elle pas, elle-aussi des projets aux écoles ?

Réponse Mme TEYSSIER : Un projet autour des dolmens existe, mais des écoles ont été prioritairement ciblées. Pas d'autre projet à ma connaissance.

Réponse M. PHILIPPEAU : Le service enfance/jeunesse de la Communauté de communes est exsangue, donc aucun projet n'est proposé.

- Projet jardin : reprise de l'entretien du jardin : semis et plantations au printemps, volonté de créer un espace de création extérieur avec des œuvres éphémères ou qui résistent aux intempéries. Souhait également de planter une haie de petits fruitiers (framboises, cassis, groseilles...), appel au don pour des plants. Les maternelles ne peuvent profiter pleinement du jardin et souhaiteraient fabriquer une mini serre à l'entrée droite de la cour afin d'y faire leurs propres plantations. L'appel au don (bois, plexiglass) et au bénévolat est lancé. Le plan de la mini serre sera validé en mairie avant réalisation.

- Inauguration de l'herbier en bas-relief avec les empreintes végétales sur la commune de Chandolas. Les plaques en céramique seront fixées sur le mur de l'école de Chandolas. Un moment convivial sera organisé prochainement en présence des élus, des parents et de l'équipe enseignante.

- Exposition des productions des élèves « Les trucs qui tournent et qui roulent » au Mas Daudet durant les vacances d'automne. Prochaine exposition aux vacances de printemps sur le thème des formes géométriques.

- Cycle de randonnées en maternelle à renouveler cette année, sur les hauts de St Alban. Le bon taux d'encadrement grâce à la participation des parents et l'autonomie des élèves sur ces sentiers permettent des randonnées de grande qualité.

- Projet pour l'année 2022/2023 : classe découverte pour les 2 classes de CE et CM sur le site de Montselgues pour que chaque élève qui quitte l'école, ait eu l'expérience d'une classe découverte dans son parcours primaire. Le projet est annoncé tôt pour des raisons financières. Sur les bases d'une précédente classe découverte sur ce même site, pour 24 élèves et 3 adultes accompagnateurs, il y a 3 ans, le coût total était de 6200€, réparti de la façon suivante :

- 1400€ du Département
- 1200€ de la Mairie
- 770€ de l'association « Les enfants d'abord »
- 2880€ des familles (soit 120€ la semaine par enfant).

Le budget pourrait donc s'élever autour de 12 500€ pour 2 classes.

M. PHILIPPEAU suppose qu'on ne peut garder un budget pour l'année suivante (afin de cumuler les budgets 2021/2022 et 2022/2023). Le fait de connaître ce projet avec quasiment 2 ans d'avance

permet de réfléchir à comment faire et où prendre l'argent.

5/ Informations diverses et questions transmises

- Hommage à Samuel Paty au sein de l'école : discussion en équipe – travail sur la laïcité en CM – affichage d'une image de souvenir sur chaque portail de l'école
- Commémoration du 11 novembre : lecture de lettres de poilus par les CM lors de la cérémonie à 11h45 au monument aux morts.
- Questions transmises par les parents élus :

a/ Pourquoi n'est-il pas possible d'inscrire ses enfants en garderie du soir pour des RDV de dernière minute ou des changements de planning professionnel ?

Des familles, notamment de soignants, ont besoin de cette souplesse.

Réponse M. PHILIPPEAU : Une inscription en dernière minute est possible dans 2 cas :

- En cas de RDV médical sur présentation du justificatif
- En cas de décès dans la famille

6 familles, durant cette 1^{ère} période, ont demandé une inscription de dernière minute. Parmi elles, 4 ont été appelées et ont compris la position de la mairie. Pour les 2 autres, la situation a été plus compliquée et l'entente n'a pas été possible. Mais, cette souplesse demandée pourra être désormais possible avec le paiement en ligne qui devrait se mettre prochainement en place.

L'inscription pourra se faire à la semaine avec un paiement à l'avance. Il est rappelé que le règlement des garderies et cantine a été envoyé à toutes les familles, il a été lu et signé.

Pour la garderie du matin, il faut également s'inscrire.

Les parents délégués s'interrogent sur les inscriptions au mois, sur le paiement à l'avance et sur les inscriptions en garderie le matin (ce qui semblait ne pas être le cas, l'an dernier, avec la Communauté de communes).

b/ Comment s'effectue la surveillance de la cour et du réfectoire sur la pause méridienne quand le personnel de réfectoire est seul ou quand le personnel de la cour vient aider dans le réfectoire ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Il n'y a pas vraiment de raison à cette question. Une personne supplémentaire a été rajoutée dans le réfectoire pendant le service des CM, car 3 ou 4 enfants ont des comportements difficiles en cantine.

c/ Quel est le délai d'encaissement des chèques de paiement des repas de cantine ?

Réponse M. PHILIPPEAU : environ un mois.

d/ Qu'en est-il des jeux pour la garderie et des activités proposées aux enfants ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Il est rappelé que le personnel de garderie est qualifié. En ce qui concerne le matériel, une partie du matériel est mutualisée avec le temps scolaire. Des jeux ont été commandés par la mairie : feutres, peinture, ballons... L'association « Les enfants d'abord » a également offert des jeux, elle en est remerciée. La bibliothèque prête également des livres.

e/ Des parents font savoir qu'ils ont été « mal reçus » par le secrétariat de mairie ou par des élus lorsqu'ils se rendent ou téléphonent en mairie pour la cantine ou la garderie.

Réponse M. PHILIPPEAU : Ce sont des parents qui n'ont pas obtenu satisfaction à leurs demandes. Le secrétariat de mairie essaie d'être courtois, mais ce n'est pas toujours réciproque. Espérons que les choses vont s'apaiser avec le paiement en ligne.

Il est rappelé que la garderie est à un tarif bas : 1€/famille. De même que la généralisation de la cantine à 1€ permet à 80% des 80 enfants inscrits de manger pour 1€ chaque jour, 10% mangent pour 3,15€ et 10% mangent pour 3,90€.

f/ Pourquoi n'y a-t-il plus d'ATSEM dans la classe de GS/CP l'après-midi ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Le luxe d'avoir 2 ATSEM à temps plein sur l'école n'a pas pu être maintenu. Il y a une classe et ½ de maternelle, donc la mairie met une ATSEM et ½ sur l'école.

Intervention M. VEYRENC : D'autres écoles du secteur ayant une classe de GS/CP ont des ATSEM à temps plein. De plus, la présence d'une 2^{ème} ATSEM était un des acquis de la création du RPI.

Intervention de Mme TEYSSIER : L'absence d'ATSEM sur les après-midis est une « perte » au niveau pédagogique, organisationnel et sanitaire pour la classe. Avant Covid, au moment de la création du RPI, l'ATSEM de la classe de GS/CP revenait 2 après-midis par semaine de 14h30 à 16h30 (ce qui équivaut à 67% du temps scolaire). Pendant la crise Covid, l'ATSEM a été maintenue à 100% sur la classe.

La classe compte 13 GS qui ont des besoins particuliers (ex présenté d'un enfant malade dont la maman a dû être appelée pour venir aider l'enseignante).

Reprise de la parole M. PHILIPPEAU : L'ATSEM ne peut pas être présente les après-midis pour des raisons financières. Notre erreur a été de maintenir l'an dernier 2 ATSEM à temps plein. Je vérifierai auprès des écoles du secteur ayant des classes de GS/CP, si les ATSEM y sont à temps plein.

g/ Des parents signalent que lors de la grève au mois de septembre, ils n'ont pas été informés de la mise en place d'un service minimum par la mairie. Est-ce à comprendre qu'il y a « systématiquement » un service de mis en place (garde des enfants et cantine) ?

Réponse M. PHILIPPEAU : Selon l'article 6 du règlement de la cantine, un service minimum est mis en place par la mairie en cas de grève. Pour la grève de septembre, la mairie a affiché l'information le mardi pour le jeudi (confirmation du nombre d'enseignants grévistes par le DSDEN seulement le mercredi). La loi oblige à la mise en place d'un service minimum dès 25% des enseignants grévistes. Attention, si l'ensemble des enseignants est gréviste, il n'est pas certain que la mairie ait le personnel suffisant pour assurer l'accueil de tous les enfants.

- Prise de paroles de M. THIBON : La mairie de Chandolas prend en charge l'accompagnatrice présente dans le transport scolaire. De plus, la municipalité a voté le remboursement de chaque famille de Chandolas pour les 90€ de titre de transport scolaire.

- Prise de paroles de M. VEYRENC : Au nom de l'équipe enseignante, il est rappelé le plaisir de travailler avec le personnel communal au sein de l'école.

A SAINT ALBAN-AURIOLLES,
Le 10/11/2021

La secrétaire de séance
Mme LAFFONT

La directrice de l'école
Mme TEYSSIER